

PROGRAMME DETAILLE ET FORMATEUR

Actualité comptable des coopératives agricoles

Préambule :

Avertissement : Une connaissance du traitement de dossiers de coopératives agricoles permettra de bénéficier utilement de la formation.

L'Autorité des normes comptables a publié le règlement ANC 2023-06 relatif aux comptes annuels des coopératives agricoles et de leurs unions. Le règlement est entré en vigueur au 1er janvier 2025. Les sociétés coopératives agricoles et leurs unions forment une catégorie spéciale de sociétés, distinctes des sociétés civiles et des sociétés commerciales (art. L 521-1 du code rural et de la pêche maritime). Elles sont constituées par des exploitants agricoles qui en sont à la fois les utilisateurs de services et les associés, dénommés associés coopérateurs. Elles ont pour objet l'utilisation en commun par des agriculteurs de tous moyens propres à faciliter ou à développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité. La coopérative agricole a l'obligation de ne réaliser d'opérations qu'avec ses associés coopérateurs (règle de l'exclusivisme coopératif (article L 521-3 du code rural et de la pêche maritime). Ces sociétés coopératives agricoles font l'objet de dispositions particulières.

Quel est l'intérêt de suivre cette formation ?

Certaines des particularités du fonctionnement des coopératives agricoles prévues par le code rural et de la pêche maritime ainsi que les modèles de statuts impliquent d'être traduites au niveau comptable.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier et repérer les points particuliers du règlement
- Reconnaître et traduire les positions spécifiques du règlement en matière de réserves, de subventions, d'affectation du résultat, de présentation des états financiers et dans le plan de comptes, notamment
- Illustrer et schématiser les positions spécifiques du règlement.
- Distinguer et interpréter les positions spécifiques et les cas d'exception du règlement

Bénéfices participants :

- Formuler et proposer à ses clients un accompagnement à l'application du règlement ANC 2023-06

Public visé : commissaire aux comptes, expert-comptable, expert-comptable stagiaire, chef de mission EC, collaborateur EC confirmé, mémorialiste.

Date et durée :

Jeudi 24 septembre 2026 de 9h à 12h30 (3,5h avec pause de 15 mn à 11h), en distanciel synchrone.

Accessibilité : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à contact75@terragection.com, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Prérequis : cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Tarif Terra Gestion : 185 € HT

Modalités d'inscription et d'annulation : sur le site de TERRA GESTION. Cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation. Compléter le formulaire et régler par virement, carte bancaire ou chèque.

Méthode et moyens pédagogiques :

- Echanges d'expériences
- Mini-cas pratiques
- Exposé
- Quiz de fin de séquence

Moyens techniques :

- Accès à une plateforme de visioconférence après envoi d'un lien et d'un code de connexion

Les supports de cours sont remis électroniquement aux participants le jour de la formation

Modalités d'évaluation :

- Quiz
- Questionnaire de validation des acquis

Nombre de participants : cette formation est organisée pour un groupe de participants d'environ 25 personnes.

Nature de la formation dispensée : à l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.

Qualité et évaluation de la formation : un questionnaire sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard de ses attentes.

Questions Traitées :

- Le champ d'application du règlement ANC 2023-06
- Les engagements des associés coopérateurs
- La réévaluation du bilan
- Les réserves de réévaluation
- Le traitement de l'intérêt des associés
- Le traitement de la sortie d'un associé

FORMATEUR :

Les formateurs sélectionnés par SUPEXPERTISE sont des professionnels choisis pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.